

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
--

ORDONNANCE N° 76-37 du 6 Juillet 1976

portant ratification de la Convention relative au Transit Routier Inter-Etats des Marchandises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Convention relative au Transit Routier Inter-Etats des Marchandises signée par les Etats Membres du Conseil de l'Entente le 15 Octobre 1975 ;
- SUR Proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

ORDONNE :

ARTICLE 1er. - Est ratifiée la Convention relative au Transit Routier Inter-Etats des Marchandises signée par les Etats membres du Conseil de l'Entente le 15 octobre 1975 et dont le texte sera publié au Journal Officiel.

.../...

ARTICLE 2.- La présente Ordonnance sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 6 juillet 1976

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Pr. Le Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération absent,  
Le Ministre des Finances chargé de  
l'intérim,

Le Ministre des Finances,

Intendant Militaire de  
3<sup>e</sup> Classe Isidore AMOUSSOU

Intendant Militaire de 3<sup>e</sup> Classe  
Isidore AMOUSSOU

Pr. Le Ministre du Commerce et du  
Tourisme absent, Le Minis-  
des Enseignements Technique et  
Supérieur chargé de l'intérim,

Le Ministre des Transports,

Capitaine Augustin HONVOH

Capitaine Léopold AHOUEYA

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 MT 4 MAEC et ses Services 15 autres ministères  
13 SGG 4 SPD 2 Cham. Com. 4 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc. 5  
Dtion des Transports Terrestres 2 DMM 2 JORPB 1